

Pénibilité, fin de carrière, prévention... Agir maintenant !



Pour SUD-Rail, la question de la prise en compte de la pénibilité du travail est essentielle. Si travailler comporte toujours des aspects contraignants, le travail devrait également permettre un épanouissement des travailleurs et des travailleuses. Pour SUD-Rail les choses sont claires, il faut agir pour faire disparaître ou à minima réduire les pénibilités liées au travail et donc, obtenir la mise en place de vrais dispositifs de suivi des mesures de prévention, de traçabilité et in fine de compensation. Nous considérons qu'il serait réducteur de se concentrer sur la seule fin de carrière quand on parle de pénibilité, qui doit être reconnue dès le premier jour d'embauche. Pour SUD-Rail c'est bien sur les 3 volets (Traçabilité, Prévention et Compensation) qu'il faut agir simultanément pour ne pas « perdre sa vie à la gagner » !

Une traçabilité nécessaire pour toutes et tous !

SUD-Rail est déjà intervenu à de nombreuses reprises pour faire régulariser des situations « non-suivies » par la direction (contractuel-le-s, domaine Matériel, année de formation ...). Afin que chaque salarié soit à même d'être sensibilisé et informé sur la pénibilité de son métier et de sa situation de travail, SUD-Rail revendique la mise en place d'une traçabilité sur la fiche de paie pour avertir les cheminot-e-s s'ils sont sur un emploi pénible ou sur une situation de travail répondant aux critères. Cette information sur la fiche de paie devra également reprendre le nombre d'années d'exposition à la pénibilité et prendre en compte la pénibilité éventuelle des emplois tenus avant l'embauche à la SNCF. Le récapitulatif salarial annuel devra intégrer le taux d'exposition de chaque salarié statutaire ou contractuel aux différents critères de pénibilité en explicitant le suivi de ces éléments.

Pour les statutaires, la direction devra mettre en place le dispositif C2P afin d'anticiper la mobilité (démission, licenciement, etc.) ou le transfert vers une EF privée qui ne reconnaîtrait pas le dispositif SNCF. Pour tous, Contractuel-e-s et Statutaires, le départ anticipé lié aux C2P devra être cumulable aux dispositifs de CPA garantis dans toutes les sociétés et filiales !



Prévention, garantie des droits, déroulement de carrière ... Nous exigeons des avancées immédiates !

Dans l'entreprise, les contraintes sont très souvent monnayées. Les effets pervers du système font que les agents sont dans l'obligation d'augmenter leurs EVS par des travaux pénibles pour boucler les fins de mois. Alors même qu'il devrait lui proposer des alternatives vers moins de contraintes au long de sa carrière, le système pousse donc l'agent à rester sur un métier pénible tout au long de sa vie professionnelle Il faut remettre en cause ce système et gagner des droits pérennes, c'est pour cela que SUD-Rail revendique :

1. Un dispositif de sécurisation de la rémunération et des droits tout au long de la carrière !

Mise en place d'un dispositif qui sécuriserait la rémunération en cas de mobilité professionnelle ou d'évolution vers un métier à pénibilité moindre. Ce dispositif, déjà mis en place dans certaines entreprises, permettrait aux cheminot-e-s d'envisager plus sereinement un déroulement de carrière linéaire et autoriserait les agents à sortir de la pénibilité sans impact sur la fiche de paie.

2. Une meilleure reconnaissance de la pénibilité des métiers ET des situations de travail !

Il est nécessaire de faire évoluer la liste des 81 Emplois à Pénibilité Avérée, avec la prise en compte de nouveaux critères, comme par exemple la « relation clientèle » ou le « stress professionnel », pathologies menant à l'épuisement du salarié. Concomitamment à la fin du Statut, il faut faire reconnaître pénibles les métiers de roulants qui ne le sont plus pour les nouveaux embauchés ! Chaque situation de travail devra être analysée séparément pour définir, avec les représentant-es du personnel, si elle ouvre le droit à la pénibilité.

3. Un dispositif de prévention opposable et digne de ce nom !

- Un volet relatif à la prévention des risques professionnels le plus en amont possible (aménagement des postes de travail et des horaires; évaluation sérieuse des risques, suppression des risques à la source, suivi médical renforcé).
- Un volet relatif à la gestion des carrières en envisageant de façon anticipée pour les métiers fatigants et usants des reconversions, des reclassements pour permettre aux salariés de parvenir à la retraite en bonne santé.
- Dans chaque établissement de production, des Instances Représentatives du Personnel doivent être tenues pour suivre, mettre en place et répondre aux revendications sur les conditions de travail du quotidien.

Faire avancer les droits de tous sur la question des conditions de travail !

Évaluation de la charge de travail des agents au forfait-jour, droit à la déconnexion, séparation vie privée / vie professionnelle ... sont quelques exemples des obligations qui ne sont pas prises en compte ... Dans le cadre de ses obligations d'employeur, la direction doit entendre et intégrer ces éléments dans les discussions qu'elle veut mener sur les « conditions d'exercices des métiers » et la « pénibilité ». Les cadres aussi ont des droits !

Allongement des carrières, métiers et pénibilité ! Faisons avancer nos droits à la compensation !

Indemnisation pénibilité, pourquoi commencer à 20 ans !?

SUD-Rail revendique la mise en place de paliers de pénibilité progressifs tous les 5 ans afin de mieux prendre en compte la pénibilité et sa compensation.

P0	P1	P2	P3	P4	P5	P6
Entrée sur un ERPA	5 ans sur un ERPA	10 ans sur un ERPA	15 ans sur un ERPA	20 ans sur un ERPA	25 ans sur un ERPA	30 ans sur un ERPA
Pas de compensation	10€	20€	30€	40€	50€	60€

Compensation travail de Nuit (RN),

Actuellement, pour les agent-e-s de plus de 55 ans (*Hors ADC*), majoration des repos compensateurs pour le travail de nuit (*entre 23h et 6h*) de 4 minutes supplémentaires par heure de nuit passant de 9 minutes à 13 minutes. Pour SUD-Rail même logique que P1 P2 P3, pourquoi attendre 55 ans ou 50 ans et différencier les cheminot-e-s ? De plus, **SUD-Rail revendique l'extension de la plage horaire de nuit à 21h / 7h !**

RN 0	RN 1	RN 2	RN 3	RN 4	RN 5	RN 6
Entrée sur un ERPA	5 ans sur un ERPA	10 ans sur un ERPA	15 ans sur un ERPA	20 ans sur un ERPA	25 ans sur un ERPA	30 ans sur un ERPA
Compensation 10 minutes	Compensation 15 minutes	Compensation 20 minutes	Compensation 25 minutes	Compensation 30 minutes	Compensation 35 minutes	Compensation 40 minutes

À la compensation en temps, devra s'ajouter la compensation financière sur la base du système gagné par la lutte en 2019 dans le domaine Matériel. Ce dispositif devra être étendu sur l'ensemble des postes de travail et revalorisé. **SUD-Rail revendique l'indemnisation à hauteur de 20€ par nuit pour chaque agent effectuant au moins 50 nuits par an !**

Cessation Progressive Activité (CPA), des évolutions nécessaires à la suite de la réforme des retraites !

- SUD-Rail revendique que la formule fixe aujourd'hui sur douze mois et **ouverte à tous** soit modulable en passant de 12 jusqu'à 48 mois avec des paliers de 6 mois, au choix de l'agent avec la possibilité de temps partiel choisi entièrement pris en charge par l'entreprise.
- SUD-Rail revendique une formule unique également modulable, pour **l'ensemble des métiers et situations de travail soumis à pénibilité**, qui pourrait aller de 30 à 78 mois, avec des paliers de 12 mois, avec au choix possibilité de temps partiel entièrement pris en charge par l'entreprise ou de périodes travaillées et non travaillées à part égale sur la période choisie.
- SUD-Rail revendique la mise en place d'un « dispositif de tutorat de fin de carrière » pour permettre de transmettre son expérience à un jeune embauché et au tuteur **d'accéder à la classe terminale de son emploi**. Ce tutorat permettra au salarié de bénéficier d'une **prime mensuelle de tutorat soumise à cotisation**.

LES HOMMES AISÉS ONT UNE ESPÉRANCE DE VIE DE 84 ANS, CONTRE 71 ANS POUR LES PLUS MODESTES



Pour ne pas perdre sa vie à la gagner, SUD-Rail porte des vraies revendications !
En 2024, venez les faire avancer avec nous !



FÉDÉRATION SUD-Rail - 17 BOULEVARD DE LA LIBÉRATION 93200 ST DENIS
TEL : 01 42 43 35 75 @ : sud.rail.federation@gmail.com FACEBOOK : @sudrailofficiel
FAX : 01 42 43 36 67 INTERNET : www.sudrail.fr TWITTER : @Fede_SUD_Rail

Union
syndicale
Solidaires